

# AIDES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AUX AGRICULTEURS.

Vous produirez ces légumes en 2019, vous êtes peut-être éligible à l'aide à la production du Conseil Général de **3000€** :

- Pomme de terre
- Carotte
- Chou



- Piment (petit)
- Curcuma

- Gingembre
- Agrume
- Oignon



- Ail
- Tomate
- Fraise

**Récupérer votre formulaire**, munissez vous de votre RIB, Copie de pièces d'identité et Attestation de culture et appelez nous pour un RV : **L'inscription est obligatoire à votre Chambre d'Agriculture avant le 30 avril 2019.**

**Dés maintenant**, veuillez conserver vos factures de plants, semences, terreaux, fertilisants, etc ...

**Pour toutes informations veuillez contacter :**

\* Conseil Général au 0262 97 48 81 / 0692 97 47 07. (Joel LIN)

\* Chambre d'Agriculture au 0262 24 82 88. (Frédéric AMANY)